

La démondialisation en question

Débat Michel Husson/Jacques Sapir, La Revue des Livres n°1, septembre 2011

À propos de : Jacques Sapir, *La Démondialisation*, Paris, Seuil, 2011, 258 p., 19,50 €.

L'auteur du livre : Jacques Sapir est économiste, directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS). Il est notamment l'auteur de *La Fin de l'eurolibéralisme* (Seuil, 2006) et de *Le Nouveau XXI^e siècle, du siècle américain au retour des nations* (Seuil, 2008).

L'auteur de l'article : Michel Husson est économiste, chercheur à l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES). Il est notamment l'auteur de *Un pur capitalisme* (Page Deux, 2008) et de *Les Casseurs de l'État social* (La Découverte, 2003). Son site : hussonet.free.fr.

Démondialisation heureuse ? Michel Husson

Michel Husson propose ici un compte rendu du livre de Jacques Sapir La Démondialisation, et le met en question, soulève des objections, pose des problèmes. Il ouvre un débat argumenté sur la nature de la mondialisation, la crise financière, l'euro et la crise européenne, où deux programmes se font face. On pourra lire ci-dessous la réponse de Jacques Sapir à cette recension.

Le livre de Jacques Sapir est une contribution majeure au débat porté aujourd'hui par d'autres intervenants comme Emmanuel Todd et Arnaud Montebourg. Mais il s'agit d'abord – c'est la première partie de l'ouvrage - d'une ambitieuse mise en perspective historique. Elle a le grand mérite de remettre en cause les contes sur la « mondialisation heureuse » chère à Alain Minc. Jacques Sapir rappelle utilement que la globalisation ne résulte pas d'un mouvement spontané de l'économie mais de choix politiques incarnés dans des institutions chargées de mettre en place les conditions de son déploiement. Il montre aussi que la globalisation ne profite qu'à une minorité plus ou moins étendue à qui elle permet de capter une partie croissante des richesses créées.

Toute une série de mythes sont démontés par le menu, par exemple l'idée que la Chine serait le meilleur exemple de réussite de la globalisation : elle est plutôt une « nouvelle manifestation d'une trajectoire divergente » dans la mesure où elle a en quelque sorte feint de se plier aux préceptes du libre-échange. Sur tous ces points, Jacques Sapir mobilise études et rapports au fil d'une bibliographie imposante et met ainsi à disposition du lecteur le résultat de travaux « pointus » dont il restitue les enseignements.

Cela lui permet par exemple de critiquer vigoureusement les tentatives - par ailleurs assez ridicules - de la Banque mondiale de mesurer au moyen d'un modèle dit d'équilibre général calculable (*Linkage*) les « gains » de la libéralisation du commerce mondial (p.35). Sur ce point, l'une des analyses les plus novatrices est cette idée que la croissance (du PIB) observée durant la phase de la globalisation est en partie artificielle, dans la mesure où elle correspond à une extension du domaine de la marchandise : on se met à compter dans le PIB des productions « qui existaient déjà bel et bien » (p.30) mais qui se déroulaient en dehors du secteur marchand de l'économie.

De la crise financière à la crise de l'euro

Après cette analyse critique de la globalisation marchande, Jacques Sapir consacre la seconde partie de son livre à la globalisation financière. Là encore, il remonte dans le temps et part de ce qui constitue à ses yeux le péché originel, à savoir le rejet des propositions de Keynes lors de l'accord de Bretton Woods en juillet 1944. Keynes proposait l'instauration d'une monnaie mondiale - le *bancor* - assortie d'une banque des règlements internationaux et de la possibilité pour chaque pays de prendre des mesures de contrôle des changes. Le système monétaire international qui a été finalement mis en place, adossé au dollar, ne représentait pas une solution durable, et ne pouvait que se décomposer. Ce rappel permet à Jacques Sapir d'introduire une thématique centrale de son analyse, celle d'une hostilité, déjà présente chez Keynes qui se méfiait des « mécanismes supranationaux qui privent les gouvernements de leur souveraineté » (p.135).

Jacques Sapir doit être salué comme l'un des économistes qui a fourni une analyse précise de la crise financière dès ses premières manifestations¹. Il en rappelle brièvement les grandes lignes, pour passer à une question d'actualité : « Peut-on réglementer la globalisation financière de l'intérieur ? ». Il affiche son scepticisme quant à l'efficacité des réglementations prudentielles, parce que celles-ci rompent pas avec la croyance dans l'efficacité des marchés et produisent de redoutables effets pervers. La stratégie « mercantiliste » des pays émergents d'accumulation d'excédents commerciaux, leur permet d'accroître constamment leur compétitivité et donc d'accentuer « la pression à la déflation salariale » dans les pays développés (p.186).

La crise financière conduit à la crise de l'euro. On sait que Jacques Sapir soutient depuis longtemps le projet d'une monnaie commune, opposée à l'euro conçu comme monnaie unique. Dans un système de monnaie commune, chaque pays de la zone conserve sa monnaie propre que des taux de change fixes mais révisables relient à la monnaie commune, celle-ci étant réservée aux transactions de la zone avec le reste du monde. La grande différence réside dans la possibilité, à l'intérieur de la zone, d'ajuster périodiquement les taux de change. Jacques Sapir rappelle les fondements théoriques d'une telle proposition : pour différentes raisons, chaque pays est affecté d'un taux « d'inflation structurelle » spécifique, et la mise en place d'une monnaie unique n'est pas en soi suffisante pour résorber les différentiels d'inflation.

Imaginons que dans tous les pays de la zone euro, le salaire réel progresse au même rythme que la productivité du travail. Le rapport entre les deux – le coût salarial unitaire - est donc constant. Dans ce cas, il n'y a donc pas de « dérapage salarial » et, par conséquent la compétitivité relative de chaque pays (mesurée par les coûts salariaux) ne change pas. Mais si les taux d'inflation ne convergent pas, alors les rapports de prix, et donc de compétitivité, sont modifiés, non en raison de l'évolution des salaires, mais de cette « inflation structurelle » propre à chaque pays. Or, c'est exactement ce qui se produit à l'intérieur de la zone euro, comme le montre très bien une récente étude².

« Démondialisation » versus refondation européenne ?

La critique des effets ravageurs de cette double globalisation - marchande et financière - et la démonstration de la non-viabilité de l'euro débouchent logiquement sur un projet de démondialisation, d'autant plus que « l'euro, présenté comme une ligne de défense face à la

¹ Voir par exemple : "Global" finance in crisis", *real-world economics review*, issue n°46, 20 May 2008, <http://www.paecon.net/PAEReview/issue46/Sapir46.pdf>

² Jesus Felipe and Utsav Kumar, "Unit Labor Costs in the Eurozone: The Competitiveness Debate Again", *Levy Economics Institute Working Paper* n°651, February 2011, <http://gesd.free.fr/wp651.pdf>

globalisation, en a au contraire accéléré les effets » (p.251). Compte tenu de la polysémie de cette notion, il faut bien préciser la manière dont Jacques Sapir la définit. Elle recouvre pour lui trois corps de mesures (pp.254-255) :

1. « l'instauration, aux frontières de l'Union européenne, de taxes importantes et, en son sein, de montants compensatoires sociaux et écologiques » ;
2. le passage à une logique de la monnaie commune avec l'institution, durant la phase intermédiaire, d'un « mécanisme de financement direct d'une part des déficits publics, par des avances au Trésor des différents pays » ;
3. une « politique industrielle et d'infrastructures (énergie, transport, communication) dans les pays de la zone euro ».

Ce programme implique une refondation totale de la construction européenne qui ne porte pas seulement sur le protectionnisme fiscal extérieur. A l'intérieur de la zone euro, les montants compensatoires introduisent une logique d'harmonisation que Jacques Sapir explique ainsi : « Ces taxes, en faisant monter le coût des importations, rétabliraient la compétitivité des producteurs internes. Les revenus qu'elles devraient dégager pourraient alors alimenter des fonds dans les pays visés par de telles taxes pour leur permettre de progresser dans les domaines sociaux et écologiques » (p.254).

Mais les mécanismes de ce « protectionnisme altruiste », pour reprendre l'expression de Bernard Cassen, ne sont pas suffisamment explicités. Prenons l'exemple des exportations roumaines de Logan fabriquées par Renault. Elles seront taxées et leur prix va augmenter d'autant, conduisant à une perte de part de marché ou à une réduction des marges. Les taxes perçues vont alimenter le fonds évoqué par Jacques Sapir : mais servira-t-il à subventionner Renault pour qu'il verse de meilleurs salaires à ses ouvriers roumains ? On tourne un peu en rond, et cet exemple montre qu'il faudrait distinguer plus soigneusement les acteurs de la mondialisation, qui ne sont pas les « pays », mais les groupes qui délocalisent à la recherche de bas salaires. Il faudrait, en d'autres termes, distinguer ce qui relève du libre-échange et de la mondialisation productive.

Un système de monnaie commune suppose elle aussi un degré de coordination élevé afin de définir les règles d'ajustement des taux de change à l'intérieur de la zone euro. Sinon, rien n'empêcherait que se mette en place un double mécanisme de « désinflation compétitive » généralisée (la guerre des monnaies) et d'exposition à la spéculation des marchés financiers. C'est elle d'ailleurs qui a fait exploser le Système Monétaire Européen antérieur à l'euro, qui prévoyait lui aussi des taux de change fixes mais révisables.

Pour les mêmes raisons, la mesure transitoire permettant à chaque pays de financer une partie de ses déficits publics par des avances du Trésor n'est pas cohérente, parce qu'elle ne pose pas le problème d'un financement mutualisé des déficits. Le projet d'une monnaie commune semble en effet difficilement compatible avec une absence de coordination des « planches à billet » de chaque pays.

Quant à la politique industrielle et d'infrastructures que suggère Jacques Sapir, sa formulation (« dans les pays de la zone euro ») est imprécise : préconise-t-il une politique industrielle propre à chaque pays ou une politique industrielle coordonnée à l'échelle européenne ? Comment en effet envisager la juxtaposition de 27 politiques industrielles nationales, surtout dans les domaines évoqués : l'énergie, les transports, les communications ? Mais une telle coordination des politiques industrielles nécessite, elle aussi, des fonds d'investissement, alimentés par un budget européen élargi, lui-même financé par exemple par une taxation uniforme du capital plus intéressé à distribuer des dividendes qu'à investir. Bref, le projet de Jacques Sapir implique lui aussi une refonte profonde du fonctionnement de l'Union européenne.

Il est souvent fait le reproche aux tenants d'une telle refondation de sous-estimer, par idéalisme ou naïveté, les obstacles à la coordination. Le projet exposé par Jacques Sapir n'échappe pas à l'objection, comme il le reconnaît lui-même : il implique « un niveau d'homogénéité politique entre les pays de l'Union européenne et de la zone euro qu'il est impossible d'atteindre, même en rêve » (p.255). Face à cet obstacle, il faudra assumer une politique de rupture avec les règles du jeu européennes. Mais il ne s'agit pas d'une politique de « cavalier solitaire » car « ces mesures ont trop de sens pour ne pas susciter l'imitation et ouvrir la voie à de nouvelles coordinations » (pp.257-258). Malgré ces réserves, on voit bien le glissement inévitable : on élabore un projet coopératif et altruiste mais, comme on postule qu'il est hors d'atteinte, on se rabat sur un projet détaillé de sortie de l'euro³. Et il devient alors difficile de délimiter les contours du projet : le protectionnisme européen se transforme rapidement en protectionnisme national.

Le libre-échange, source unique de tous nos maux ?

L'ouvrage de Jacques Sapir peut être également discuté sur plusieurs points qui sont essentiels pour la cohérence de son analyse. Le premier, et sans doute le plus important, concerne le rôle relatif de la globalisation et des rapports de force sociaux à l'intérieur de chaque pays. En mettant directement en concurrence les salariés du monde entier, la globalisation exerce assurément une pression sur les salaires. Mais elle n'est pas un facteur exogène et indépendant. Pour ne prendre qu'un exemple : près de 2 millions d'emplois ont été créés en France lors du passage aux 35 heures. Certes, la baisse de l'euro par rapport au dollar a dopé la croissance en Europe, mais la marche d'escalier franchie par la courbe de l'emploi n'a jamais été effacée. Or, ce résultat a été atteint sans aucune dose de « démondialisation ».

Par ailleurs, la pression exercée par la concurrence déloyale des pays émergents (fondée sur le non-respect des normes sociales et environnementales) est concentrée sur certains secteurs, mais ne saurait excéder la part des importations de la France en provenance des pays émergents. En 2009, 70 % de ces importations proviennent en réalité de pays à niveau de développement comparable : Europe à 15, Etats-Unis, Japon, Canada, Australie, qui pèsent à proportion des deux tiers dans le déficit commercial français⁴. C'est pourquoi l'évaluation proposée par Jacques Sapir selon laquelle plus de la moitié (« entre 50 % et 60 % ») du chômage d'avant-crise serait imputable au libre-échange est très discutable et n'est fondée sur aucune étude référencée (p.106).

Il faudrait d'ailleurs faire cesser le mythe d'une France victime de la mondialisation. Il suffit de consulter les statistiques de l'OCDE⁵ pour constater qu'elle est le deuxième exportateur mondial de capitaux : 172 milliards de dollars par an en moyenne sur la période 2005-2008, derrière les Etats-Unis (232 milliards) mais devant le Royaume-Uni (149 milliards) et tous les grands pays développés. La France sait aussi imposer des traités bilatéraux aux pays du Sud ; ses grands groupes s'implantent et délocalisent à travers le monde : ils ne réalisent plus qu'un tiers de leur chiffre d'affaires en France, un autre tiers en Europe et le dernier dans le reste du monde. Enfin, les pertes de parts de marché de la France ne peuvent être imputées à sa compétitivité-prix mais à un effort insuffisant de recherche-développement, à l'extraversion des grands groupes et à leur politique qui conduit à étouffer l'essor des PME innovantes⁶. Une dévaluation du « franc » ne suffirait pas à rétablir la compétitivité, ni à assurer une « réindustrialisation » de la France.

³ Jacques Sapir, « S'il faut sortir de l'Euro », Document de travail, 6 avril 2011, <http://gesd.free.fr/sapirsil.pdf>

⁴ Source : Insee, *Tableaux de l'Économie Française*, Exportations et importations de la France dans le monde, <http://tinyurl.com/InseeCX>

⁵ Source: *OECD Economic Globalisation Indicators*, 2010, p.87.

⁶ Voir Patrick Artus, « Le mal français : l'absorption des PME innovantes et exportatrices par les grands groupes », *Flash Natixis* n°473, 21 juin 2011, <http://gesd.free.fr/flas1473.pdf>

Ce tableau rapidement esquissé souligne qu'en parlant de globalisation marchande et de libre-échange plutôt que de mondialisation productive, Jacques Sapir privilégie une vision du monde où se confrontent pays développés et pays émergents, en sous-estimant le rôle des firmes transnationales. Ainsi, une bonne partie des exportations chinoises est réalisée par des *joint ventures*, autrement dit par des entreprises associant capitaux chinois et étrangers. Dès lors, on peut discuter la pertinence d'un protectionnisme fiscal qui ne s'attaquerait pas à la source du phénomène mais interviendrait après coup, en quelque sorte quand le mal – en l'occurrence les délocalisations – est déjà fait. Il ne s'agit pas ici d'un débat éculé entre libre-échange et protectionnisme mais d'un débat sur les mesures les plus appropriées. De ce point de vue, contrôler les multinationales et les mouvements de capitaux en amont est sans doute une forme de protectionnisme mieux adaptée à la réalité actuelle.

La distinction assez stricte entre globalisation marchande et globalisation financière est décidément discutable : la circulation des capitaux, facilitée par la financiarisation, et la segmentation productive conduisent à une étroite imbrication de ces deux volets de la mondialisation. Les réticences de Jacques Sapir quant aux illusions de la régulation financière sont légitimes, mais il manque dans ce cas des indications quant à la meilleure manière de désarmer la finance. La baisse généralisée de la part des salaires a eu comme contrepartie la montée fulgurante des dividendes versés aux actionnaires, que la crise a à peine ralentie. En quoi des taxes aux frontières de l'Europe, le passage à une monnaie commune et même une politique industrielle coordonnée au niveau européen pourraient en soi conduire spontanément à une modification dans la répartition des revenus ?

Sur le fond, Jacques Sapir fait de la maîtrise de la monnaie la condition essentielle de la croissance : « il ne peut y avoir de solution au problème du chômage de masse que par le retour d'une forte croissance, et le retour de cette forte croissance implique l'autonomie monétaire » (p.230). Certes, il s'agirait d'un « nouveau schéma de développement assurant à la fois une forte proportion d'emplois industriels parmi les emplois créés et un faible niveau de pollution dans ces emplois industriels » (p.253). C'est un peu la quadrature du cercle d'autant plus que, même en économie fermée, donc complètement « démondialisée », ce mode de croissance hypothétique impliquerait que le capitalisme s'oriente vers des productions *a priori* moins rentables, ce qui étranger à sa nature. Une rupture avec la logique du profit est la condition d'une telle réorientation mais Jacques Sapir n'en fait pas une question-clé.

La question stratégique

Reste le débat stratégique. Un économiste espagnol, depuis longtemps hostile à l'entrée de l'Espagne dans l'euro, a résumé ainsi le choix auquel nous sommes confrontés : le chaos ou la catastrophe⁷. Nous en sommes là, et il est honnête de reconnaître que personne n'est à l'aise devant ce que l'on pourrait appeler l'aporie européenne : comment se frayer une voie entre une stratégie purement nationale et l'attente de la « bonne » Europe ? Dans son livre, Jacques Sapir écrit qu'il « n'est nul besoin de vouloir sortir de la zone euro ; il serait plus intéressant de chercher à la faire évoluer » (p.258). Mais on a déjà dit qu'il avait franchi le pas en présentant une feuille de route suffisamment détaillée pour que l'on soit en droit de penser qu'il s'agit à ses yeux d'une issue inévitable. Ce débat⁸ est d'ailleurs présent dans d'autres pays européens, et pose une question d'ordre stratégique : la sortie de l'euro est-elle une condition préalable à tout projet d'une autre politique ou une arme à utiliser « en dernier recours » ? Le point de vue de Jacques Sapir sur ce point mériterait d'être précisé.

⁷ « ¿Adiós al euro? », Entrevista a Pedro Montes, *El Viejo Topo*, marzo 2010, <http://gesd.free.fr/adioseuro.pdf>

⁸ On trouvera plusieurs contributions sur cette page : <http://hussonet.free.fr/autreuro.htm>

Dans l'immédiat, la crise européenne prend la forme d'une crise des dettes souveraines, derrière laquelle se pose la question de savoir qui doit payer la facture de la crise, qui n'a pas été réglée. Cette crise est très profonde parce que son issue ne peut être que radicale, dans un sens ou dans l'autre : soit une généralisation de la régression sociale visant à présenter la note aux salariés, aux retraités, etc., soit une socialisation des banques permettant de tout remettre à plat et de régler la crise pour solde de tout compte, au détriment des rentiers. Mais aucune des mesures avancées par Jacques Sapir ne répond à cette question : ni le protectionnisme, ni la sortie de l'euro n'y offrent de réponse appropriée. La dénonciation des dettes publiques illégitimes est pourtant un axe central des résistances qui renaissent aujourd'hui dans les pays les plus touchés en Europe⁹.

La synthèse, dont la gauche a besoin, pourrait se faire autour de deux idées : une expérience de transformation sociale implique une rupture avec le corset des institutions européennes ; elle devra prendre les mesures nécessaires à se protéger. Protectionnisme, donc, mais un protectionnisme transitoire, accompagné d'une proposition d'extension et de généralisation des mesures prises à l'ensemble de l'Europe, comme le suggère d'ailleurs Jacques Sapir. Encore une fois, le débat n'oppose pas ici adversaires et défenseurs du libre-échange mais porte en fait sur le contenu du protectionnisme : de quoi et de qui faut-il protéger la priorité à la satisfaction des besoins sociaux : du reste du monde et/ou des classes dominantes (ici et ailleurs) ? S'agit-il d'un protectionnisme agressif (on gagne des emplois sur les voisins) ou d'un protectionnisme d'extension tourné vers la mise en place de nouvelles coopérations au niveau européen ?

C'est aussi au fond un débat sur la nation. Il serait effectivement illusoire de conditionner toute transformation sociale à la réalisation d'une « bonne » Europe et de tabler sur une rupture simultanée avec la logique néolibérale. Mais chercher à restaurer la nation comme un espace relativement clos de conflictualité sociale nourrit une illusion symétrique et sous-estime le degré de coordination du capital au niveau européen, illustré récemment pour la Pacte pour l'euro. L'enjeu est aujourd'hui de réussir à combiner les luttes sociales qui se mènent dans chaque pays avec un projet de refondation de l'Europe. Sans ce double contenu d'alternative sociale et européenne, la référence à la nation risque d'être captée idéologiquement et politiquement par les courants qui l'interprètent comme un appel au repli xénophobe. Dans le contexte actuel si gravement perturbé, la gauche se doit de désigner clairement les adversaires et les obstacles.

Réponse de Jacques Sapir à Michel Husson.

La recension faite par Michel Husson de mon ouvrage *La Démondialisation* tranche heureusement avec certaines des réactions en provenance de la « gauche de la gauche ». Les questions qu'il pose sont toutes pertinentes et, dans nombre de cas, parfaitement justifiées. Dans un certain nombre de cas des désaccords persistent entre nous, dans d'autres des convergences se dessinent. Je voudrais donc ici à mon tour lui répondre pour faire avancer le débat.

1. Il est exact que je n'ai pas largement explicité le mécanisme du « protectionnisme altruiste » qui est proposé dans mon livre. Ce n'était pas le lieu. Cependant, j'admets

⁹ Sur cette question fondamentale, on renvoie à trois contributions récentes : Attac, *Le piège de la dette publique*, Les Liens qui Libèrent, 2011 ; François Chesnais, *Les dettes illégitimes*, Raisons d'agir, 2011 ; Damien Millet et Éric Toussaint (dir.), *La dette ou la vie*, CADTM et Editions Aden, Liège et Bruxelles, 2011.

parfaitement que certaines de mes formulations ont pu paraître un peu trop rapides. C'est en particulier le cas des « *Montants Compensatoires Sociaux et Écologiques* ».

Dans mon esprit, ces taxes serviraient à financer des caisses publiques dans les pays dont les produits seraient frappés par ces mêmes taxes parce qu'ils sont relativement (eu égard à leur niveau de productivité) en dessous des normes sociales adoptées dans les pays du cœur historique de l'Union européenne, ou en dessous des normes écologiques. Il est évident que l'on ne peut demander à un pays où la productivité est par exemple égale à 60 % de la nôtre de passer immédiatement à un niveau de salaire global (direct et indirect) égal à 60 % du nôtre.

Dans le cadre d'un accord de *coopération* bilatéral, ou dans le cadre d'un accord-cadre européen (qui serait sans doute plus avantageux), on déciderait d'une convergence entre le niveau global des salaires (incluant tous les avantages sociaux et les charges mais aussi le système fiscal) et celui de la productivité sur une période de sept à dix ans. Dans cet accord, le pays le plus développé aurait le droit de mettre des montants compensatoires sociaux et écologiques à ses frontières (quitte à en réviser le montant tous les ans) et reverserait le produit de ces MCSE au pays se développant, qui les affecterait à des caisses publiques reversant ces sommes aux travailleurs. Bien entendu, il conviendrait de prévoir des clauses de progression des dépenses sociales et des salaires qui devraient être respectées, branche par branche, pour que cet accord reste valable.

L'entreprise ayant délocalisé se verrait ainsi pénalisée par le surcoût frappant ses produits sur le marché du pays désormais protégé. Mais elle bénéficierait toujours de l'avantage compétitif sur le marché du pays hôte ainsi que sur celui de pays bénéficiant de conditions équivalentes. En raison des injections de revenus, la demande sur ces marchés augmenterait progressivement, mais les conditions initialement très favorables dont cette entreprise pouvait bénéficier se verraient progressivement alignées sur celles des autres pays dits du noyau initial européen. En fonction des chaînes techniques et des produits, les MCSE pourraient s'appliquer sur le produit fini, ou sur des gros sous-ensembles (châssis, moteurs et transmissions au complet) voir sur des sous-ensembles à des niveaux encore plus élevés de désagrégation. Ceci devrait être déterminé au cas par cas suivant les produits et la nature du processus technique de production. Nous n'aurions ainsi non un taux unique des montants compensatoires mais des taux variables en fonction des écarts de productivité et de salaire, de manière à ne pas indûment pénaliser la production de biens dont la productivité reste faible par rapport à celle de nos pays.

Le cas des montants compensatoires n'épuise pas la question des mesures protectionnistes à prendre. Le problème se pose aussi pour des pays développés dont les coûts du travail sont comparables aux nôtres dans la plupart des branches de l'industrie, mais qui ne respectent pas des réglementations écologiques. Ces dernières ont un coût, ce qui pénalise nos entreprises. Nous savons bien que ces pays font un important effort d'influence auprès de la Commission européenne pour que ces taxes ne soient pas appliquées. Il conviendrait ici de taxer les produits en provenance du pays n'appliquant pas ces réglementations, et en particulier ceux dont la composition en carbone est élevée. C'est le principe de la taxe carbone aux frontières.

2. J'ai sans doute été trop elliptique en ce qui concerne le mécanisme de la monnaie commune. Je compte y revenir dans un prochain livre. Pour bien préciser mon propos, il s'agit d'un mécanisme plus ambitieux que le Système monétaire européen (SME), plus institutionnalisé aussi, mais conservant la possibilité d'une flexibilité en son sein, tant à la baisse qu'à la hausse, qui nous fait défaut aujourd'hui avec l'Euro.

Il faut d'abord préciser que le SME a initialement fonctionné de la fin de 1979 à 1992. Il est vrai que les marchés spéculatifs étaient encore peu développés au début de la période. Leur montée en puissance a ouvert des espaces aux spéculateurs qui n'ont pas été combattus

par une réglementation adéquate. C'est bien la spéculation qui a provoqué l'éclatement du SME en 1992. À la suite de l'échec du référendum danois sur l'Europe, une forte bouffée de spéculation provoqua la dévaluation de la lire italienne et de la peseta espagnole. Puis, la livre sterling fut obligée de quitter le SME. En 1993, une nouvelle vague de spéculation épuisa les réserves de la Banque de France. Les marges de fluctuations furent portées de 2,5 % à 15 % et le SME disparut de fait à l'été 1993¹⁰.

Or cette spéculation sera interdite par un système commun de contrôle des capitaux. C'est ce système de contrôle dont l'Allemagne (et non, comme on le dit trop souvent, la Grande-Bretagne) n'a pas voulu à l'époque et dont elle ne veut toujours pas, comme en témoigne l'article 63 du Traité de Lisbonne. Dans un système ainsi protégé de la spéculation (et qui pourrait exclure l'Allemagne si elle persiste dans sa position), il conviendrait d'ajouter un mécanisme pénalisant tant les excédents que les déficits systématiques. La monnaie commune serait adossée à une Banque centrale, dont les pouvoirs seraient certes réduits en comparaison de ceux de l'actuelle BCE, mais qui pourrait émettre de la monnaie et qui collationnerait tant les déficits que les excédents sur un compte particulier afin de permettre à un pays de commercer avec le « reste du monde ». Les comptes créditeurs et débiteurs seraient, au-delà d'une limite qui est fixable à 2 %, assortis d'un taux d'intérêt allant croissant avec l'importance du débit (ou du crédit) et avec la durée. La progressivité des taux sera un mécanisme important pour éviter des effets de seuil trop brutaux, tout en pénalisant de manière significative un pays qui se mettrait durablement en position de déficit sur des montants très importants. Ainsi, un pays en excédent commercial serait-il invité, tant par la négociation que par des pénalités financières qui pourraient rapidement croître, à réévaluer sa devise, tandis qu'un pays en déficit serait invité à la dévaluer. Jamais, dans un tel système, n'aurait-on laissé l'Espagne ou la Grèce accumuler les importants déficits commerciaux qui furent les leurs avant 2007. De même, l'Allemagne aurait été mise devant l'obligation de réévaluer sa monnaie dès qu'il serait devenu évident qu'elle appliquait une politique de type « néo-mercantiliste ». Si l'Allemagne ne devait pas faire partie de la monnaie commune, alors une dévaluation de cette dernière face au Mark (ou quel que soit le nom de la nouvelle monnaie allemande) produirait le même effet.

Réévaluations et dévaluations seraient décidées à date fixe et – la monnaie commune étant protégée contre la spéculation – les parités seraient fixes entre les monnaies composant le système entre deux dates. Ceci éliminerait par ailleurs le besoin d'instruments de protection contre le risque de change, et diminuerait très considérablement les coûts de transaction.

Notons ici qu'il est faux de prétendre que tout pays a un intérêt « évident » à la plus grande dévaluation possible. Le mythe d'une « guerre des monnaies » à l'échelle européenne ne tient pas devant une analyse de la situation de chaque économie. Certains pays, et ils sont bien identifiés, ont un besoin impératif de dévaluer (la France en fait partie). Les niveaux de ces dévaluations ne sont d'ailleurs pas les mêmes. La Grèce a probablement besoin de dévaluer de 40 %, le Portugal de 25 à 30 %, l'Italie d'environ 25 % et la France de 20 %. Un accord peut être obtenu sur des montants différents de dévaluation.

En ce qui concerne les positions de change avec le « reste du monde », la monnaie commune serait, là encore, protégée par des dispositions interdisant ou rendant très coûteuses pour des spéculateurs de prendre des positions au futur avec un fort effet de levier. Tout opérateur non référencé comme un exportateur ou un importateur pourrait être contraint de déposer une partie de la somme qu'il entend convertir au futur sur des comptes auprès de la Banque centrale du système de monnaie commune. Un taux d'intérêt plus ou moins élevé pourrait être prélevé sur ces comptes le cas échéant, ce qui serait un moyen très simple de décourager toute spéculation.

¹⁰ P. Du Bois de Dunilac, *Histoire de l'Europe monétaire (1945-2005) : Euro qui comme Ulysse...*, Genève et Paris, Presses Universitaires de France, 2008.

Quant au dispositif de financement interne pour chaque pays, le financement des déficits n'aurait pas besoin d'être mutualisé, car si un pays se lance dans des déficits budgétaires massifs, ces derniers se traduiront par des déficits commerciaux tout aussi massifs, qui seront sanctionnés à la fois par les pénalités prévues et par l'obligation qui lui sera signifiée de dévaluer.

Je suis cependant tout à fait d'accord avec Michel Husson lorsqu'il écrit : « *Bref, le projet de Jacques Sapir implique lui aussi une refonte profonde du fonctionnement de l'Union européenne.* »

3. Un point important de débat porte sur l'articulation entre un projet européen et un projet national. Michel Husson écrit : « *Malgré ces réserves, on voit bien le glissement inévitable : on élabore un projet coopératif et altruiste mais, comme on postule qu'il est hors d'atteinte, on se rabat sur un projet détaillé de sortie de l'euro¹¹.* »

Ceci appelle deux remarques. La première porte sur notre travail d'économiste, commun à Michel Husson et moi-même. Quand nous pensons à un projet, nous pensons en termes normatifs (le meilleur projet possible). Mais comme nous sommes conscients des réalités qui nous entourent, nous devons aussi prendre en compte que le temps prescriptif de notre travail pourrait ne pas correspondre au temps normatif. Il faut alors se poser la question de savoir si une solution qui n'est pas la meilleure possible (une solution nationale) ne possède cependant pas une supériorité suffisante sur le statu quo pour qu'on la choisisse. C'est ce que l'on appelle en statique comparative l'adoption d'un « *second best* ».

Notons ici que si l'on voulait adopter un point de vue dynamique, il faudrait alors comparer la trajectoire probable de la France sous l'influence des plans d'austérité qui se mettent en place pour les trois ou quatre prochaines années et la trajectoire probable dans le cas d'une sortie de l'Euro. Or je crains fort que l'on n'ait pas pris la mesure de la régression sociale qui nous attend si nous restons dans l'Euro.

Cependant, une autre dimension, qui vient se glisser de manière complémentaire aux côtés de la dimension prescriptive, consiste à considérer les effets d'entraînement d'une stratégie. Or compte tenu de la taille de marché de la France au sein de l'UE, toute prise unilatérale de mesures significatives aura pour effet de rouvrir le jeu et de permettre ce qui n'est pas permis aujourd'hui. Nous sommes aujourd'hui devant une situation de blocage institutionnel complet. C'est cette situation qu'il convient de faire sauter. Que ce soit à propos de l'euro ou de l'adoption de mesures protectionnistes (mais uniquement envers des pays qui ont laissé se développer un ratio productivité/salaire global trop avantageux), des initiatives unilatérales françaises provoqueront immédiatement une explosion du système, nous permettant d'avancer vers de nouvelles solutions.

Il faut que nos partenaires soient convaincus de notre volonté de ne plus accepter le principe de la monnaie unique pour que le passage de à la monnaie commune soit possible. Cependant, il est vrai que je ne raisonne plus ici en économiste (ou uniquement en économiste), mais en analyste stratégique. En fin de compte, une solution qui serait égale à la situation actuelle mais qui permettrait d'ouvrir la voie à des améliorations fortes dans le futur devrait en bonne logique être choisie comme une option supérieure. Tel est le contexte de mon raisonnement sur l'Euro aujourd'hui.

4. Sur la question des « 35 heures », je suis convaincu que cette mesure a eu un impact favorable sur le partage de la valeur ajoutée (ce que j'ai noté dans un article publié sur le site de *Marianne2*). Mais il a été transitoire et il faut en mesurer le coût, qui a été très élevé.

¹¹ Jacques Sapir, « [S'il faut sortir de l'Euro](#) », Document de travail, 6 avril 2011.

L'État a été obligé de compenser fiscalement les entreprises, les pertes de compétitivité ont été importantes, et nous avons été obligés de subventionner des emplois. Les bénéfices des « 35 heures » ne peuvent donc être que transitoires. En fait, une partie du déficit budgétaire de la France vient de ce que nous avons abandonné d'impôts aux entreprises pour leur permettre de maintenir l'investissement, sans d'ailleurs avoir aucune garantie sur l'utilisation de ces fonds ! De plus, ces « bénéfiques » ont été très cher payés par la classe ouvrière et une partie des employés dans tout une série d'activités où les « 35 heures » ont provoqué une dégradation importante des conditions de travail.

Quant à l'impact du libre-échange sur l'emploi, l'argument de Michel Husson ne tient pas compte des pays où l'on observe de grandes variations dans les conditions de travail (États-Unis, Japon), ni de la re-exportation de produits fabriqués dans des pays à bas coûts de travail et re-assemblés ou « re-badgés » dans des pays du noyau historique (par exemple en Allemagne). En ajoutant le poids des importations directes de la Chine et des pays émergents (y compris les pays du « bloc d'adhésion » à l'UE), on obtient à peu près le chiffre inverse à celui de Michel Husson, soit 70 % des importations françaises qui ne proviendraient pas de pays à niveau de développement comparable. Par ailleurs, le calcul qui a été fait sur l'impact du libre-échange en terme de chômage inclut aussi (c'est pourtant précisé dans le texte) l'effet indirect par la baisse relative des salaires (et donc la compression relative de la demande) et par la hausse des prélèvements pour financer le surcoût des importants gains de productivité que la France a dû réaliser depuis vingt ans. Le coût du stress au travail peut par exemple être évalué, sur la base d'une comparaison avec des études épidémiologiques globales réalisées en Suisse et en Suède, à au moins 3 % du PIB.

5. Je suis par contre en désaccord avec Michel Husson sur le rôle de la compétitivité prix. Bien entendu elle n'explique pas 100 % des problèmes (quel facteur le fait ?) mais son rôle est très important. L'étude de Francis Cachia montre le coût de la surévaluation de l'euro, et donc de l'importance de la compétitivité prix¹². Bien sûr, les dépenses consacrées aux activités de recherche et développement sont plus importantes en Allemagne qu'en France (2,60 % du PIB contre 2,10 %). Cependant, il faut noter que notre pays se trouve dans une situation intermédiaire entre des pays d'Europe où ces dépenses sont plus faibles (Grande-Bretagne 1,85 %, Espagne 1,21 %, Italie 1,16 %) et des pays où ces dépenses sont plus élevées (États-Unis, 2,80 %, Japon, 3,50 %)¹³.

Par ailleurs, les différentes manières de prendre en compte ces dépenses selon les pays ont tendance à minorer celles de la France dans les comparaisons internationales. D'un autre côté, des facteurs institutionnels font qu'à dépense équivalente une découverte se traduit plus rapidement par une innovation au Japon ou aux États-Unis. Mais globalement, le processus de l'innovation n'explique qu'une petite partie du décalage commercial ; l'essentiel reste bien concentré sur la compétitivité prix. D'ailleurs, dans une étude récente, Patrick Artus a bien dû reconnaître qu'une dévaluation serait très intéressante pour la France¹⁴.

Il est par ailleurs inexact de dire que je « *privilégie une vision du monde où se confrontent pays développés et pays émergents, en sous-estimant le rôle des firmes transnationales.* » Il se fait que j'indique le rôle de ces entreprises transnationales dans mon livre. Mais je pense qu'il y a bien eu une stratégie d'État de l'ouverture au commerce pour « créer » la contrainte extérieure et faire pression sur les salaires et les conditions de vie de la classe ouvrière. Je ne conteste par ailleurs absolument pas le fait que les grandes entreprises françaises aient tiré profit de la globalisation financière. Mais ce n'est certainement pas le cas des

¹² F. Cachia, « [Les effets de l'appréciation de l'Euro sur l'économie française](#) », in Insee, *Note de conjoncture*, juin 2008.

¹³ OCDE, *Les Principaux Indicateurs de la Science et de la Technologie*, Paris, 2009

¹⁴ P. Artus, « [Quels pays seraient les gagnants d'un fort recul de l'euro ?](#) », *Flash Économie, Recherche Économique*, Natixis, n°245, 1^{er} avril 2011.

travailleurs « résidents¹⁵ ». Dans l'exemple des *joint ventures* donné par Michel Husson, ceci fournit un argument supplémentaire pour un contrôle des capitaux stricts à l'échelle nationale.

6. Je conclurai ce survol nécessairement rapide de la recension faite par Michel Husson de mon ouvrage en extrayant cette citation : « *Une rupture avec la logique du profit est la condition d'une telle réorientation, mais Jacques Sapir n'en fait pas une question clé.* »

Il y a bien ici un véritable problème. Premièrement, que veut dire une « *rupture avec la logique du profit* » ? S'agit-il de dire que c'est avec la logique des profits financiarisés qu'il faut rompre ? En ce cas je suis entièrement d'accord. S'agit-il de dire qu'il faut rompre avec la logique du profit seul et qu'il faut élargir la perspective à d'autres indicateurs ? Là encore je suis d'accord. Je pense que les critères comptables actuels sont trop restrictifs et en particulier qu'ils ignorent le niveau pourtant essentiel de l'établissement industriel en faveur de celui d'une entité largement virtuelle qu'est « l'entreprise ». S'agit-il de dire qu'il nous faut totalement supprimer la notion de profit de l'économie ? Je serai là beaucoup plus mesuré. L'expérience soviétique, que je ne qualifierai pas pour ma part de « socialiste », nous a quand même appris deux ou trois choses importantes.

Un deuxième aspect des choses consiste à savoir si nous devons tout remettre à une hypothétique rupture, ou si des changements importants ne peuvent pas avoir lieu dans les sociétés actuelles. Ceci pose en fait la question de la diversité des capitalismes, tant historique que synchronique. Pour dire les choses brièvement, je ne pense pas que la forme actuelle du capitalisme que nous connaissons en France soit la seule possible. Mais il est évident que le passage de cette forme à une autre impliquerait des ruptures politiques importantes. C'est la logique de la « *lutte révolutionnaire pour des réformes* » qui s'oppose à l'utopie réformiste de la « *lutte réformiste pour un changement radical* », et qui évacue en particulier les éléments de violence propres à toute lutte politique.

Si le débat est avancé, il n'est pas possible de le mener ici jusqu'au bout. Mais c'est un vrai débat, qui doit être mené, et nous devons être reconnaissants à Michel Husson de l'avoir ouvert à partir de la lecture de mon ouvrage.

¹⁵ Soit en incluant les travailleurs français et les travailleurs immigrés présents sur le territoire national.